



PRÉFET
DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Saint-Mélany

dossier n° DP 007 275 25 D0004

Envoyé en préfecture le 04/09/2025

Reçu en préfecture le 04/09/2025

Publié le

ID : 007-210702759-20250904-AR2025_38-AI

S²LO

date de dépôt : 21 août 2025

demandeur : Madame LIEGEOIS Elsa

pour : la restauration d'une ancienne maison avec
la rénovation de la toiture et la modification des
ouvertures

adresse terrain : lieu-dit Sueine, à Saint-Mélany
(07260)

ARRÊTÉ N° AR2025_38
d'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Saint-Mélany

Le maire de Saint-Mélany,

Vu la déclaration préalable présentée le 21 août 2025 par Madame LIEGEOIS Elsa demeurant 8 ALL de la roseraie, Meylan (38240);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la restauration d'une ancienne maison avec la rénovation de la toiture et la modification des ouvertures ;
- sur un terrain situé lieu-dit Sueine, à Saint-Mélany (07260) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 19 décembre 2019 et modifié le 20 juillet 2021

Considérant que le bâti existant est à l'état de ruine dans la mesure où la toiture a en grande partie disparu, que le projet conduit à recréer des surfaces de plancher inexistantes en l'état, que cette recréation de surface de plancher de plus de 20 m² telle que cela ressort des éléments versé au dossier (plans de façades et emprise au sol déclarée de 20 m²) nécessite une demande de permis de construire et ne peut être autorisée par une simple déclaration préalable.

ARRÊTE

Article unique

Il est fait OPPOSITION à la déclaration préalable.

À Saint Mélany
Le 1er septembre 2025

Le maire



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.